

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 31/2026**

Séance du 04 juin 2026

L'an deux mille vingt -six, le 04 juin à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, salle de la Mairie, lieu ordinaire de séance, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (ou L. 2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Mme : Karine GASSELIN, Lydie LAMBAULT GUITTARD, Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT ;

M. Denis BERTHELOT, Bruno BLANCHARD, Björn BROCKOP, Christophe DAVID, Jean-Claude RIGOREAU, Michel SALMON.

Absents : Valérie POMMIER, Julien DIGUET LAFON

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : Bruno BLANCHARD

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
29/05/2026	29/05/2026	15	13	2	0

**REVERSEMENT DES FONDS ACTÉE
MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE
SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

✓ Vu la délibération N°A-DB2026-017 du Conseil communautaire du 26 mai 2026 relative au reversement des fonds ACTÉE concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du secrétariat de mairie.

✓ Vu la convention annexée à la délibération précédemment citée, notamment son article 4 précisant que les sommes dues au titre de la présente convention sont versées aux services financiers du Bénéficiaire, soit Agglopolys

✓ Considérant qu'un appel de fonds sera lancé à raison du 1 ou 2 fois par an en fonction de la complétude des dossiers instruits, et le bénéficiaire Agglopolys, s'engage à reverser les fonds perçus au Bénéficiaires finaux ;

✓ Considérant que le 4ème appel de fonds déposé le 30 avril 2026 portait entre autres, sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du secrétariat de mairie de Marolles, ouvrant droit à une subvention de **9 120 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **AUTORISE** et **SOLLICITE** le reversement pour le fonds ACTÉE concernant l'audit de la closerie,

✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 04 juin 2026



Bruno BLANCHARD

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20260608-2026-31-DE
Date de dépôt : 08/06/2026